1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
CEKA Multi Composite

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles

Emploi de la substance / de la préparation : Ciment dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
ALPHADENT NV, Mannebeekstraat 33, 8790 Waregem, Belgique, T +32 (0)56 629 531

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison (24 heures) **070 245 245** ou contactez votre centre antipoison national

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Néant
Pictogrammes de danger : Néant
Mention d'avertissement : Néant
Mentions de danger : Néant

Indications complémentaires :
Contient peroxyde de dibenzoyle, phthalate de dicyclohexyle. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Étiquetage des emballages d'une contenance de 125 ml ou moins
Pictogrammes de danger : Néant
Mention d'avertissement : Néant
Mentions de danger : Néant

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges
Désignation : Adhésif à usage dentaire

Substances dangereuses			
63225-53-6	Acrylate d'uréthane aliphatique monofonctionnel	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10 %

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation : Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Appeler un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité : S'adapter à l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et contenants de stockage : Conserver au réfrigérateur.
Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de produits alimentaires.
Autres indications sur les conditions de stockage : Aucune

7.3 Utilisations(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles

---

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Protection respiratoire : Aucune si la ventilation est suffisante.
Protection des mains : Gants résistants aux solvants
Matériau des gants : Caoutchouc butyle
Temps de pénétration du matériau des gants : 0,1-0,2 mm. Temps de pénétration : 5 min.
Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pendant le transvasement
Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

---

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme	Visqueux
Couleur	Blanc
Odeur	Faible, caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé
Changement d'état	
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Température d'inflammation	400 °C
Température de décomposition	Non déterminé
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion	
Inférieure	Non déterminé
Supérieure	Non déterminé
Pression de vapeur	1,3 mbar (110 °C)
Densité	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans / Miscibilité avec	
l'eau	Non ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Viscosité	
Dynamique	Non déterminé
Cinématique	Non déterminé
Teneur en solvants	
Solvants organiques	0,0 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Polymérisation par dégagement de chaleur

10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles
En présence de puissants réactifs (p. ex. peroxydes), de matières désoxydantes, et/ou de ions métalliques, la polymérisation avec présence de chaleur est possible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Peroxyde de dibenzoyle :	78 % dans l'eau oral	> 5000 mg/kg (rat)
	inhalatoire	> 24,3 mg/1/4h (rat)
N,N-Bis(2-hydroxyéthyle)-p-toluidine	LD-50 oral	300 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles
Autres indications écologiques :
Indications générales : N'est pas réputé dangereux pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets : 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Produit de nettoyage recommandé : Acétate d'éthyle

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe : Néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine pollutant : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

"Règlement type" de l'ONU Néant

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et de l'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I La substance n'est pas comprise.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases pertinentes
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une irritation oculaire grave.

Acronymes et abréviations
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2